

La capsule bouchon wallonne à la croisée des débouchés

La capsule rechargeable B-Cap se visse comme un bouchon sur le goulot de la bouteille. Après quelques tours, ploc ! : l'opercule inférieur étanche s'ouvre et libère ses composants actifs. Secouez, c'est prêt à l'usage !

DIDIER ALBIN

Ce petit accessoire qui tient dans la paume de la main a été inventé par la start-up namuro-montoise BNova, dont le siège social est établi à Wierde et le siège d'exploitation à Ghlin. Objectif : contribuer à réduire les émissions de carbone et la production de déchets plastique. « Chaque minute, un million de bouteilles jetables sont produites dans le monde, ce qui représentera à l'horizon 2021 un volume de près de 500 milliards de pièces par an », observe Jean-Claude Guéry, cofondateur de la PME avec Corinne Herlin, docteur en pharmacie. Si une partie



Jean-Claude Guéry et Corinne Herlin à l'œuvre. © AVPRESS

importante de ces résidus est triée et recyclée, ce sont quand même près de 13 millions de tonnes de plastique qui se retrouvent chaque année dans les océans. Ils y constituent la moitié des déchets marins.

L'histoire de B-Cap est d'abord celle d'une rencontre : elle remonte à vingt ans, dans le cadre d'un projet de communication marketing pour une entre-

prise française de cosmétiques que dirigeait Corinne Herlin. Spécialisé dans la recyclabilité de packaging pour des associations européennes, Jean-Claude Guéry était déjà très à la pointe sur la recherche de solutions non ou peu polluantes. Du binôme va jaillir l'idée de la capsule unidose. « C'était en 2010 », raconte Corinne Herlin. « À l'époque, nous n'avions ni l'un ni l'autre aucune

connaissance de la plasturgie ni des nombreuses variétés de plastiques et de leurs propriétés. »

Avec l'apport de sous-traitants spécialisés, les partenaires vont effectuer une R&D technique d'une durée de 18 mois. Elle leur coûte 2 millions d'euros. Le premier prototype sort en 2013. « Au départ, nous pensions l'utiliser pour la production d'un nouveau type de compléments alimentaires buvables. Puis nous avons choisi une orientation B to B. Un fabricant de détergents et de produits d'hygiène nous a contactés : le secteur avait besoin de cette innovation, car les sprays sont souvent issus de concentrés puissants mélangés à un grand volume d'eau. »

Décarbonisation

BNova estime que le concept permet de diminuer considérablement le transport routier : pour des flacons de produits d'hygiène domestique par exemple, la solution B-Cap demande seize fois moins de camions sur les routes. L'économie de carbone est encore plus marquante pour des palettes de boissons : la PME a calculé que pour une même quantité de produit fini, le charroi pouvait être divisé par 40. Ce packaging innovant mondialement breveté en 2011 puis en 2017 fait l'objet d'un troisième dépôt. La demande est en cours. Recyclable et déjà composé de 20 % de plastique recyclé, il offre une alternative verte aux producteurs qui l'ont adopté en Belgique comme les laboratoires Tilman (produits minceur) et le groupe Pollet (produits de nettoyage) mais aussi à l'étranger avec la marque norvégienne INK (gamme pour sportifs).

Pendant sept ans, BNova a grandi dans l'ombre de ses clients : elle a décidé de s'en affranchir pour diffuser plus largement son concept de base sur de nouveaux marchés. Dans ce cadre, la PME participera la semaine prochaine au salon Produrable à Paris, au palais des congrès. Sa technologie est unique par sa facilité d'utilisation et de remplissage. « Nous sommes les seuls à proposer des capsules vides ainsi qu'une solution de remplissage », indiquent les fondateurs. Cela se fait en partenariat avec Hedelab sur le zoning de Ghlin : l'entreprise dispose d'équipement pour le conditionnement de poudres ou de concentrés liquides.

Montée en cadence

Soutenue par le holding Sambrinvest, BNova voit son chiffre d'affaires augmenter de 30 % par an. Elle a déjà vendu 25 millions de capsules : 40 % en Belgique et le reste à l'export en France, en Autriche, en Grande-Bretagne, en Norvège, aux Etats-Unis et en Asie. L'avenir s'annonce bien.

Expert en marketing et en communication intégrée, Jean-Claude Guéry indique que le produit n'a aucun concurrent direct. La capacité de production et de remplissage est appelée à monter en puissance : « on produira 10 millions d'exemplaires cette année et le double en 2020 », annonce Corinne Herlin. « D'ici trois à quatre ans, le chiffre devrait tourner autour des 100 millions. » Ce qui est réaliste, selon elle. Il suffirait pour cela de capter 2 à 5 % du marché des seuls produits ménagers. De grands groupes commencent à s'y intéresser. Un label sécurité enfants en augmente l'attractivité. Certifiée ISO, la capsule unidose a obtenu pas moins de cinq prix : les awards Enterprize et Ögüt, le trophée de l'Innovation 2017 du salon EuroPropre, une médaille au concours international des inventeurs Lépine, l'award du Greener Packaging.

Outre le gain environnemental, les industriels y trouvent l'avantage d'une nouvelle organisation qui génère des économies d'énergie, d'eau et d'espaces de stockage. En termes de consommation, la capsule permet une conservation optimale jusqu'à l'usage, le mélange est instantané. En outre, elle est pratique en mode nomade (NDLR : pour les sportifs notamment), parce que compacte et peu encombrante.

Une joint-venture 100 % wallonne

Hedelab et BNova ont conclu une joint-venture 100 % wallonne. La première offre des solutions globales d'élaboration et de conditionnement de produits dans le secteur des compléments alimentaires : cela va de la formulation à la logistique en passant par le protocole de stabilité, le protocole analytique et le upscaling vers les batchs de production. Dans ce cadre, elle est certifiée ISO 22000 depuis 2005 : elle a d'ailleurs été la première de son secteur en Europe à en bénéficier. BNova conçoit pour sa part des modèles de capsule unidose adaptés à différents marchés. Sa gamme en compte actuellement sept.

La spin-off namuro-montoise travaille à la R&D d'un prototype en plastique végétal, qui augmenterait encore sa recyclabilité. Composable, le matériau offre une alternative au polyéthylène issu de l'industrie du pétrole. Il faut qu'il soit adapté aux usages multiples de B-Cap, avec un bouchon rigide et un opercule souple. La PME est au début de ses recherches. D.A.



La fierté des concepteurs. © AVPRESS

AVIS A LA POPULATION : REUNION D'INFORMATION PREALABLE

Greensky SCRL informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative au parc existant de 9 éoliennes de leurs auxiliaires, de chemins d'accès, d'aires de montage, des câbles électriques et de la cabine électrique sur le territoire des communes de Hélicine, Orp-Jauche, Hannut et Lincet. Le projet se situe le long de l'autoroute E40 et de la ligne de chemin de fer. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A cet effet, et conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1er du Code de l'Environnement, une réunion d'information préalable sera organisée le **mardi 07 mai 2019 à 19h, en la salle Communale de Racour, rue Bovy à 4287 Lincet.**

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre à Greensky SCRL, en sa qualité de demandeur, de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Chacun peut adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, par écrit au Collège communal de Lincet, Rue des Ecoles 1 - 4287 Lincet (avec une copie à Greensky SCRL, Boulevard Simón Bolívar 34 à 1000 Bruxelles), et ce dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion, soit jusqu'au 22 mai 2019 inclus, en y indiquant ses nom et adresse.

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès de :

Demandeur :	Bureau d'études agréé pour l'EIE :
Greensky SCRL Monsieur Biot Loïc Boulevard Simón Bolívar 34 1000 Bruxelles	Sertius CVBA Monsieur Xavier Musschoot Avenue Alexandre Fleming 12 1348 Louvain-la-Neuve

Greensky SCRL
Boulevard Simón Bolívar 34
1000 Bruxelles

Greensky